

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, la santé, le social, le médico-social seront sous la coupe des agences régionales de santé qui auront tout pouvoir. Il n'existera plus de secteur autonome, distinct avec ses propres règles. Tous ces secteurs intègrent le même marché et auront les mêmes patrons : les directeurs généraux de agences régionales de santé qui organiseront la concurrence.

Pour nous : la santé, le social, le médico-social  
ne sont pas à vendre !

1<sup>er</sup> Avril 2010

**Assemblée Générale des salariés du Social et de la Santé**

Maison de Quartier Vauban Esquermes, 77 rue Roland à Lille 18 h 30, M° Port de Lille

Usagers pénalisés : L'accès aux soins, l'aide à la personne, l'accompagnement social, la prise en charge des publics seront soumis aux règles de la concurrence par des appels d'offres ou appels à projet.

Salariés matraqués : les salariés du secteur Sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, les salariés des cliniques, les agents hospitaliers sont confrontés aux mêmes recettes libérales:

- ∅ Les garanties collectives des salariés du sanitaire, social et médico-social à but non lucratif sont attaquées de toute part ( rénovation de la cc66, de la cc51) dans le but de les niveler par le bas, de garder un socle minimum de garanties pour les adapter localement aux fluctuations du futur marché de la réponse sanitaire, social et médico-social. Cette casse des garanties collectives est mise en œuvre dans le public (mobilité forcée, suppression de la catégorie active et donc de la retraite à 55 pour les infirmières).
- ∅ concentration des activités par de vastes regroupements Communautés hospitalières de territoires, groupement de coopération sanitaire ou groupement de coopération social et médico-social, fusion absorption, convention de gestion sont des outils qui permettent de réaliser des économies d'échelle en supprimant de nombreux emplois. Les établissements du secteur sanitaire, social, médico-social sont voués à passer de 35 000 à 6 000. Les 1 000 hôpitaux publics sont réduits à 300 communautés hospitalières de territoires. Il est prévu de supprimer 20 000 emplois dans les hôpitaux.
- ∅ La mise en place de convergences tarifaires, d'enveloppes limitées, d'indicateurs nationaux, régionaux, des coûts à la place permet aux pouvoirs publics, aux autorités de contrôle et de tarification de faire pression sur le coût du travail et donc sur les salaires et l'emploi.

Les activités de la santé, du sanitaire, du social, du médico-social se transforment en un vaste marché dans lequel tous les établissements, les activités, les salariés seront mis en concurrence et où la notion de rentabilité dominera.

Syndiqués, Non syndiqués refusons la galère pour les usagers,  
Construisons la riposte des salariés !

**SUD santé sociaux 59 62, 84 rue de Cambrai 59000 Lille**

Site internet : [sudsantesociaux5962.org](http://sudsantesociaux5962.org) tel/fax : 03 20 74 17 69 mail: [sudsantesociaux.npdc@wanadoo.fr](mailto:sudsantesociaux.npdc@wanadoo.fr)